



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 5 avril 2018 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier   | - Serge Brault  |
| - Mario Dufour       | - David Dumont  |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 AVRIL 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2018
3. Avis de motion: Adoption du règlement #426 (Piscine intérieure)
4. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Salaire versé aux employés
  - c) Terrains des Loisirs : Aménagement
  - d) Fonds « En Montérégie on bouge » : Présentation de projet
5. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur: Demande d'offre de couverture en matière de sécurité incendies
6. Correspondance
7. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure #2018-01
8. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Collecte RDD
  - c) Offre de service: Réfection de la toiture hôtel de ville
  - d) Ministère des Transports: Demande de pavage rue de l'Église
  - e) Ministère des Transports: Demande de marquage de chaussée permanent des rues Saint-Jacques et de l'Église
  - f) Achat sel de déglacage
  - g) Achat alufer: Assainissement des eaux usées
  - h) Programme TECQ 2014-2018: Remplacement des automates
  - i) Projet domiciliaire des rues Anne-Marie et St-Henri: Cession de parcelles de lots
  - j) Projet domiciliaire des rues Anne-Marie et St-Henri: Signature de convention



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- k) Projet domiciliaire des rues Anne-Marie et St-Henri: Surveillance des travaux
- 9. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois d'avril 2018
  - b) Comptes payés durant le mois de mars 2018
- 10. Comptes à payer (Factures)
  - a) Programme TECQ (2014-2018)
  - b) Municipalité de Lacolle (2 212.75\$)
  - c) CLD des Jardins-de-Napierville (2 747.90\$)
  - d) Contact Cité (2 874.38\$)
  - e) Sucrerie St-Valentin (2 940\$)
  - f) Municipalité de St-Paul-de-l'île-aux-noix (3 263.40\$)
  - g) Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (3 512.46\$)
  - h) SOLutions Solu-NET inc. (4 127.60\$)
  - i) McNeil électrique inc. (4 519.60\$)
  - j) Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (5 550.64\$)
  - k) Collège Shawinigan (5 600\$)
  - l) Pompex Inc. (7 498.67\$)
  - m) MRC des Jardins-de-Napierville (27 289.93\$)
  - n) Groupe Ultima inc. (81 212.00\$)
- 11. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
- 12. Promesse d'échange de terrains entre la Municipalité de Napierville et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
- 13. Varia
- 14. Public: Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

### **2018-04-124** **Adoption de** **l'ordre du** **jour**

### **Résolution #2018-04-124 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### **2018-04-125** **Adoption du** **procès-verbal** **de la séance** **ordinaire du** **1er mars** **2018.**

### **Résolution #2018-04-125 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2018.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er mars 2018.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Madame Vicky Loranger, présidente du conseil des élèves de l'école Louis-Cyr ainsi que madame Émilie Legault, vice-présidente remercient le conseil municipal pour leur collaboration et le don remis dans leur projet écologique de pousses d'arbre en lien avec le jour de la terre.

**2018-04-126**  
**Avis de**  
**motion:**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**#426 (Piscine**  
**intérieure)**

**Résolution #2018-04-126 : Avis de motion: Adoption du règlement #426 (Piscine intérieure)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 426 relativement à la construction d'une piscine intérieure.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Loisirs**

**Loisirs**

Une pause a été accordée de 20h26 à 20h32 suite aux interventions concernant l'avis de motion pour l'adoption du règlement #426 relativement à la construction d'une piscine intérieure.

**Rapport du**  
**Directeur du**  
**service des**  
**loisirs**

**Rapport du Directeur du service des loisirs**

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'avril 2018.

**2018-04-127**  
**Loisirs:**  
**Salaire versé**  
**aux employés**

**Résolution #2018-04-127 : Loisirs: Salaire versé aux employés**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les salaires pour les emplois d'été au Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum à 12,00\$ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser les salaires suivants pour l'année 2018 :

Aide-animateur : Salaire minimum  
Animateur : 12.25\$  
Responsable piscine : 13.25\$  
Sauveteur : 12.25\$  
Responsable service de garde : 12.25\$  
Coordonnateur: 13.50\$

Il est également résolu qu'afin d'uniformiser les salaires suite à l'augmentation significative du salaire minimum, un employé qui a cumulé une année d'expérience aura droit à une augmentation de 0.25\$ l'heure en plus de l'augmentation prévu de 2%.

ADOPTÉE

**2018-04-128**  
**Terrains des**  
**Loisirs :**  
**Aménagement**

**Résolution #2018-04-128 : Terrains des Loisirs : Aménagement**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'aménagement de terrains de soccer pour les tout-petits sur le terrain des Loisirs face à l'aire de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prolonger le sentier aménagé l'an dernier pour l'aire de jeux d'eau afin de rejoindre le terrain de volley-ball;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder à l'ajout de mobilier urbain;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense maximale de 10,000\$ pour l'aménagement du terrain des loisirs, tel que précédemment décrit.

ADOPTÉE

**2018-04-129**  
**Fonds « En**  
**Montérégie on**  
**bouge » :**  
**Présentation**  
**de projet**

**Résolution #2018-04-129 : Fonds « En Montérégie on bouge » : Présentation de projet**

CONSIDÉRANT le nouveau Fonds « En Montérégie on bouge », du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec Kino-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau fonds a pour objectif de favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population dès le plus jeune âge et tout au long de la vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a toujours favorisé la promotion de saines habitudes de vie au sein de la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à déposer un projet en lien avec la promotion de l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE si le projet est retenu, aucune contribution financière de la municipalité ne sera requise;

CONSIDÉRANT l'aménagement récent du sentier des roseaux, situé au bout de la rue Poupard;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à présenter un projet d'installation d'affiches graphiques sur le sentier des roseaux, dans le cadre du Fonds « En Montérégie on bouge ».

ADOPTÉE

**Incendie**

**Rapport du**  
**Directeur du**  
**service de**  
**Sécurité**  
**incendies**

**2018-04-130**  
**Municipalité**  
**de Saint-**  
**Jacques-le-**  
**Mineur :**  
**Demande**  
**d'offre de**  
**couverture en**  
**matière de**  
**sécurité**  
**incendies**

**Incendie**

**Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies**

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois d'avril 2018.

**Résolution #2018-04-130 : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur : Demande d'offre de couverture en matière de sécurité incendies**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Jacques le mineur a mandaté la firme Icarium en l'occurrence son président, Mr Patrick Lalonde, afin de rencontrer la municipalité de Napierville / St-Cyprien-de-Napierville dans le but d'obtenir une offre de fourniture de service en matière de sécurité incendies.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies, monsieur Patrick Gagnon, à travailler sur l'élaboration d'une proposition de fourniture de service en matière de sécurité incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, à présenter aux membres du comité incendies.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Correspondance

### Correspondance

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Message de la **DÉFENSE NATIONALE** concernant les exercices militaires en Montérégie et au centre du Québec.

Remerciement du **69<sup>E</sup> GROUPE SCOUT LOUIS-CYR DE NAPIERVILLE**, pour l'engagement envers eux.

Un rapport de l'état financier 2015 pour une société d'habitation.

Demande de don de **MAKE-A-WISH QUÉBEC**.

Résolution de la **VILLE DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE**.

Demande de don du **SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE** pour la soirée du 30 anniversaire, le 28 mars 2018.

Lettre de la mutuelle des **MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**, concernant la protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

Statistiques 2017 de la **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE/SCOLAIRE DE NAPIERVILLE ET SAINT-CYPRIEN DE NAPIERVILLE**.

Remerciement du **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE**, pour la participation financière au programme souvenir du spectacle de fin d'année.

Adoption du règlement URB-205-5-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la **MRC DES JARDINS DE NAPIERVILLE**.

Offre de services de la compagnie **L'ATELIER URBAIN**.

Lettre de la **FORMATION LANGEVIN** concernant les cartes de réussite de secourisme en milieu de travail.

Lettre du **MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE ET DES PARC** concernant l'indexation de la tarification.

Une Info-lettre de la **TR CAM**, concernant les élections, les rencontres des tables sectorielles.

Invitation à une conférence de presse pour le dévoilement des nominations au 6<sup>e</sup> gala des Agristars, le 26 février 2018 à 11 h au temple de la renommée de l'agriculture du Québec, à Saint-Hyacinthe ; une autre au nom de la Mairesse et des conseillers reçu par le comité du dîner rencontre à un souper le mercredi 28 mars 2018 dès 17 h, à la salle communautaire de Napierville ; une autre à une soirée d'échange avec le Ministre fédéral de l'Innovation des Sciences et du Développement économique avec le

...1



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Ministre Navdeep Bains, le jeudi 8 mars 2018, de 17 à 19 h, au resto-bar de St-Catherine ; une autre de la société Claude Joyal à une journée d'appréciation du client, le 17 mars 2018, de 10 h à 14 h ; une autre du Pôle d'économie sociale à une grande journée de l'économie sociale 2018 le 28 mars 2018 dès 9 h à Valleyfield.

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

#### 2018-04-131 Dérogation mineure #2018-01

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

### Urbanisme

#### Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois d'avril 2018.

#### Résolution #2018-04-131 : Dérogation mineure #2018-01

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure vise à rendre conforme la construction existante.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise d'abord à rendre conforme la distance entre le cabanon et la limite latérale droite.

CONSIDÉRANT QUE le cabanon est implanté à une distance de 0,83 mètre au lieu de 1,0 mètre.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise ensuite à rendre conforme la distance entre la thermopompe et la limite latérale gauche.

CONSIDÉRANT QUE la thermopompe est située à une distance de 2,5 mètres au lieu de 5,0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE nos normes concernant les distances à respecter entre les thermopompes et les limites latérales seront réduites dans le cadre de la refonte de la réglementation.

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de la dérogation mineure de portera aucun préjudice au voisinage.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-01.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2018-01 afin de réduire la distance minimale du cabanon existant à 0,83 mètre de la limite latérale droite et de réduire la distance minimale de la thermopompe existante à 2,50 mètres.

ADOPTÉE

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois d'avril 2018.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2018-04-132 Collecte RDD

#### Résolution #2018-04-132 : Collecte RDD

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la municipalité procède à la récupération de résidus domestiques dangereux dont les citoyens veulent se départir;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée pour la récupération de ces matières doit être engagée à cet effet;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à engager la firme Clean Harbor pour la collecte des résidus domestiques dangereux qui se tiendra le 22 septembre 2018.

ADOPTÉE

### 2018-04-133 Offre de service: Réfection de la toiture hôtel de ville

#### Résolution #2018-04-133 : Offre de service: Réfection de la toiture hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le revêtement métallique de la toiture de l'hôtel de ville doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de préparer un appel d'offres pour les travaux de réfection à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a retenu les services d'un architecte pour préparer les documents d'appels d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner la dépense au montant de 4 800\$ plus les taxes pour le mandat octroyé à la firme Atelier A. Bellavance inc., architecte, pour la préparation des plans, devis, appel d'offres sur invitation, ainsi que le suivi lors de la période de soumission et en phase de réfection jusqu'au moment de l'acceptation finale des travaux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'entériner la dépense du mandat de 4 800\$ plus taxes, le tout tel que proposé dans l'offre de service de Atelier A. Bellavance inc. en date du 28 février 2018.

ADOPTÉE

### 2018-04-134 Ministère des Transports: Demande de pavage rue de l'Église

#### Résolution #2018-04-134 : Ministère des Transports: Demande de pavage rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église est sous juridiction provinciale (219);

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée de la rue de l'Église comporte des déformations tant au niveau de l'orniérage que du profil;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est sollicitée par le passage des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE des plaintes sont régulièrement adressées à l'hôtel de ville par des citoyens pour les vibrations engendrées par la circulation et particulièrement les véhicules lourds;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Qu'une demande soit faite au Ministère des Transports pour refaire une couche d'usure sur la rue de l'église à l'intérieur des limites de la municipalité de Napierville.

Il est également résolu que cette demande soit traitée pour que les travaux soient inscrits dans l'exercice financier 2018-2019.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à Monsieur Stéphane Billette, Député de Huntingdon et Messieurs François Hallé et Alain-Marc Dubé du Ministère des Transports Montérégie.

ADOPTÉE

**2018-04-135**  
**Ministère des**  
**Transports:**  
**Demande de**  
**marquage de**  
**chaussée**  
**permanent**  
**des rues**  
**Saint-Jacques**  
**et de l'Église**

### **Résolution #2018-04-135 : Ministère des Transports: Demande de marquage de chaussée permanent des rues Saint-Jacques et de l'Église**

CONSIDÉRANT QUE les routes 219 (de l'Église) et 221 (St-Jacques) traversent la municipalité de Napierville et sont sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le débit journalier de véhicules ne cesse d'augmenter et qu'il est déjà très important;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville demande régulièrement au ministère des Transports de voir à augmenter la sécurité pour les piétons et particulièrement la zone scolaire et la traverse piétonnière à l'intersection des rues St-Jacques et Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports agit favorablement pour améliorer la sécurité de tous les usagers et se montre ouvert aux différentes propositions apportées lorsqu'elles sont à l'intérieur du cadre normalisé de la signalisation routière;

CONSIDÉRANT QUE le marquage de chaussée est important et qu'il y a lieu d'améliorer la visibilité de cette signalisation par un marquage plus résistant à la circulation;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports de revoir l'ensemble du marquage au sol à l'intérieur des limites de la municipalité par un marquage de type PERMANENT.

Il est également résolu que ce marquage de type permanent soit installé aux traverses piétonnes, aux intersections des rues Saint-Jacques et Saint-Nicolas, de l'Église et Saint-Martin ainsi que les surfaces hachurées aux feux de circulation à la jonction des routes 219 (de l'Église) et 221 (St-Jacques).

Il est également résolu de demander que le type de marquage soit entretenu pour qu'il puisse être parfaitement visible 12 mois par année.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à Messieurs François Hallé et Alain-Marc Dubé du ministère des Transports Montérégie.

ADOPTÉE

**2018-04-136**  
**Travaux**  
**publics: Achat**  
**sel de**  
**déglaçage**

### **Résolution #2018-04-136 : Travaux publics: Achat sel de déglacage**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a réalisé un appel d'offres pour effectuer un achat regroupé de certaines municipalités de la MRC dans le but d'avoir le meilleur prix du marché;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix soumis fut de 108.08\$ dollars la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a présentement un prix soumissionné valide jusqu'au 30 avril 2018 au montant de 88.04\$ la tonne métrique, livraison incluse;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de sel permet de recevoir la quantité de 200 Tm représentant le volume nécessaire pour l'hiver 2018-2019;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat de 200 tonnes métriques de sel de voirie.

Il est également résolu de faire l'achat d'environ 100 tonnes métriques d'abrasifs afin de l'incorporer au sel pour compléter l'opération d'entreposage.

ADOPTÉE

**2018-04-137**  
**Achat alufer:**  
**Assainissement**  
**des eaux usées**

**Résolution #2018-04-137 : Achat alufer: Assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 189\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 19 mai 2017.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer nécessaire pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 6 000\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

**2018-04-138**  
**Programme**  
**TECQ 2014-**  
**2018:**  
**Remplacement**  
**des automates**

**Résolution #2018-04-138 : Programme TECQ 2014-2018: Remplacement des automates**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 13 octobre 2016 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 28 novembre 2016 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE la programmation révisée présentée par la municipalité le 8 février 2017 a été acceptée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 26 avril 2017 incluant la priorité 3;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de la priorité 1 du programme TECQ (2014-2018) le remplacement des automates doit être effectué;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de remplacer les automates de la génération S7-200;

CONSIDÉRANT QUE les automates sont reliés à l'usine de filtration d'eau potable et sont présents au poste de distribution et aux puits St-Alexandre et St-Martin;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies *Groupe LML et Cont-A-C-T Technologies* ont été sollicitées pour soumettre un prix et que seul le Groupe LML a présenté une offre;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe LML est le responsable des installations de la génératrice des automates présentement en place et qu'il a conçu tous les plans et réalisé l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire conserver le Groupe LML pour les services de soutien technique qu'elle donne à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe LML a présenté une soumission pièces et main d'oeuvre pour remplacer trois automates par une nouvelle génération ainsi que le remplacement de l'écran Siemes à l'usine;

CONSIDÉRANT QUE la soumission prévoit aussi la fourniture d'un automate S7-1200 complet pour assurer le dépannage rapide;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la soumission du *Groupe LML* portant le numéro 17A-7188 rev, 2 en date du 26 mars 2018 au montant de 17 660.00\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que les coûts soient pris à même le règlement d'emprunt #422 dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE

**2018-04-139**  
**Projet**  
**domiciliaire**  
**des rues**  
**Anne-Marie**  
**et St-Henri:**  
**Cession de**  
**parcelles de**  
**lots**

**Résolution #2018-04-139 : Projet domiciliaire des rues Anne-Marie et St-Henri: Cession de parcelles de lots**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur «Les immeubles JB Clermont Inc» a été sollicité à titre de promoteur immobilier par les propriétaires des lots 5824986, 5824987, 5825021 (257,258,259,260 et 260-10) afin d'y construire les infrastructures d'égout et aqueduc dans le prolongement des rues Saint-Henri et Anne-Marie;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lotissement a été préparé par Madore et Madore arpenteur géomètre portant le numéro de dossier 21177 minutes 49805 afin de valider la conformité aux règlements de lotissement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'experts-conseils le groupe Génipur et a été mandaté par le promoteur afin de préparer les plans et devis ainsi que tous les documents et formulaires à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'y obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est montré favorable au projet et qu'une session de cinq parcelles de terrain doit être cédées au promoteur afin de compléter le projet de lotissement souhaité;

CONSIDÉRANT QUE la cession de ces parcelles est une condition au projet dans son ensemble et que lesdites parties cédées seront incluses dans le pourcentage à payer en fonds parc conformément au règlement de lotissement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Mairesse Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale Madame Julie Archambault à signer devant notaire les actes de cession des dites parcelles, portant les numéros préliminaires 572 à 576 inclusivement tel que montrées sur le plan préliminaire de Madore Madore arpenteur géomètre selon le numéro de dossier 21177-1, minute 53482 en date du 23 février 2017.

Il est également résolu que cette résolution municipale soit conditionnelle au dépôt des pièces justificatives démontrant que «Les immeubles JB Clermont inc.» est propriétaire de l'ensemble des lots du projet de lotissement ou qu'il a toute la latitude du ou des propriétaires pour réaliser l'ensemble du projet en y acquittant toutes les obligations du règlement 276 et ses amendements.

ADOPTÉE

**2018-04-140**  
**Projet**  
**domiciliaire**  
**des rues**  
**Anne-Marie**  
**et St-Henri:**  
**Signature de**  
**convention**

### **Résolution #2018-04-140 : Projet domiciliaire des rues Anne-Marie et St-Henri: Signature de convention**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur des immeubles JB Clermont inc. désire réaliser la construction d'infrastructures municipales telle que proposée dans sa lettre du 2 février 2017 pour le prolongement des rues St-Henri et Anne-Marie en y appliquant l'option B du règlement 276 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a été émis en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la municipalité afin de desservir les lots 5824986, 5824987, 5825021 (257,258,259,260 et 260-10) pour y être subdivisées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la mairesse Madame Chantale Pelletier et la directrice générale Madame Julie Archambault a signé une convention avec les immeubles JB Clermont conformément au règlement 276 et ses amendements intitulés règlement concernant les garanties relatives à l'exécution des travaux municipaux en vue de la réalisation des nouvelles constructions et concernant le financement des infrastructures de services publics.

ADOPTÉE

**2018-04-141**  
**Projet**  
**domiciliaire**  
**des rues**  
**Anne-Marie**  
**et St-Henri:**  
**Surveillance**  
**des travaux**

### **Résolution #2018-04-141 : Projet domiciliaire des rues Anne-Marie et St-Henri: Surveillance des travaux**

CONSIDÉRANT QUE le groupe Génipur a réalisé les plans et devis du projet immobilier pour le prolongement des infrastructures municipales des rues St-Henri et Anne-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés selon les plans et devis présentés auprès du MDDELCC pour l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il est requis de réaliser la surveillance des travaux afin d'émettre une attestation conforme au certificat d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à la surveillance des travaux et au contrôle de la qualité sont assumés par le promoteur immobilier dont les modalités seront décrites dans l'entente à intervenir;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que le groupe Génipur soit autorisé à effectuer la surveillance des travaux et qu'il devra émettre un certificat de conformité des ouvrages avant la session des infrastructures à la municipalité et que le contrôle qualité sera réalisé par un laboratoire indépendant au besoin.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Municipalité)

#### 2018-04-142 Comptes à payer pour le mois d'avril 2018

### Comptes à payer (Municipalité)

#### Résolution #2018-04-142 : Comptes à payer pour le mois d'avril 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'avril 2018 soit:

Municipalité au montant de 116 350.51\$  
Bibliothèque au montant de 3 276.97 \$  
Loisirs au montant de 13 849.26\$  
Incendie au montant de 10 349.91\$  
Salaires pompiers mars 2018 au montant de 23 935.42\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 21h25, car sa conjointe est une employée administrative.

#### 2018-04-143 Comptes payés durant le mois de mars 2018

#### Résolution #2018-04-143 : Comptes payés durant le mois de mars 2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de mars 2018 soit:

Municipalité au montant de 159 376.99\$  
Bibliothèque au montant de 1 942.46\$  
Loisirs au montant de 17 119.70\$  
Incendie au montant de 7 763.47\$

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Factures)

### Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 21h26.

#### 2018-04-144 Comptes à payer: Programme TECQ (2014- 2018)

#### Résolution #2018-04-144 : Comptes à payer: Programme TECQ (2014-2018)

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture du *programme TECQ (2014-2018)* au montant de 835.87\$ suivant liste soumise à cet effet.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>	<u># facture</u>
Coup d'oeil / Canada français	Publication appel d'offres	835.87\$	19250

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ce service s'inscrive dans les priorités soumise dans le cadre du programme TECQ (2014-2018).

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 422 le montant requis aux fins de ce service.

ADOPTÉE

### 2018-04-145 Comptes à payer: Municipalité de Lacolle

#### Résolution #2018-04-145 : Comptes à payer: Municipalité de Lacolle

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Municipalité de Lacolle* au montant de 2,212.75\$ représentant l'entraide mutuelle en date du 27 février 2018 suivant la facture numéro 17.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2018-04-146 Comptes à payer: CLD des Jardins- de-Napierville

#### Résolution #2018-04-146 : Comptes à payer: CLD des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture du *CLD des Jardins-de-Napierville* au montant de 2 747.90\$ représentant l'impression et les frais de graphisme pour la programmation printemps-été 2018 du service des loisirs suivant la facture numéro CLD-4660.

ADOPTÉE

### 2018-04-147 Comptes à payer: Contact Cité

#### Résolution #2018-04-147 : Comptes à payer: Contact Cité

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Contact cité* au montant de 2 874.38\$ représentant les services pour la rédaction d'un devis et appels d'offres pour l'acquisition d'une patinoire multifonctionnelle et ses équipements suivant la facture numéro 0227.

ADOPTÉE

### 2018-04-148 Comptes à payer: Sucrerie St- Valentin

#### Résolution #2018-04-148 : Comptes à payer: Sucrerie St-Valentin

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Sucrerie St-Valentin* au montant de 2 940\$ représentant les frais engendrés pour la sortie à la Cabane à sucre pour les personnes du 3e âge qui a eu lieu le 22 mars dernier suivant la facture numéro 359.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2018-04-149**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Municipalité**  
**de St-Paul-de-**  
**l'île-aux-noix**

**Résolution #2018-04-149 : Comptes à payer: Municipalité de St-Paul-de-l'île-aux-noix**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Municipalité de St-Paul-de-l'île-aux-noix* au montant de 3 263.40\$ représentant l'entraide mutuelle en date du 27 février 2018 suivant la facture numéro 18057.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2018-04-150**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Municipalité**  
**de Saint-**  
**Patrice-de-**  
**Sherrington**

**Résolution #2018-04-150 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de la *Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington* au montant de 3 512.46\$ représentant l'entraide mutuelle en date du 27 février 2018 suivant la facture numéro 130761.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2018-04-151**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Solutions**  
**Solu-NET inc.**

**Résolution #2018-04-151 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Solutions Solu-NET inc.* au montant de 4 127.60\$ représentant l'entretien et le polissage des planchers du centre communautaire pour la période du 23 février au 29 mars 2018 suivant la facture numéro 2261.

ADOPTÉE

**2018-04-152**  
**Comptes à**  
**payer: McNeil**  
**électrique inc.**

**Résolution #2018-04-152 : Comptes à payer: McNeil électrique inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *McNeil électrique inc.* au montant de 4 519.60\$ représentant le paiement final pour le remplacement des luminaires à la bibliothèque municipale suivant la facture numéro 813.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**2018-04-153**  
**Comptes à**  
**payer:**  
**Commission**  
**scolaire des**  
**Grandes-**  
**Seigneuries**

**Résolution #2018-04-153 : Comptes à payer: Commission scolaire des Grandes-Seigneuries**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer les factures de la *Commission scolaire des Grandes-Seigneuries* au montant total de 5 550.64\$ représentant l'utilisation des gymnases des écoles Louis-Cyr et Daigneau pour la période de septembre à décembre 2017 par le service des loisirs suivant les factures numéro 560-0000913 et 560-0000914.

ADOPTÉE

### **2018-04-154** **Comptes à** **payer: Collège** **Shawinigan**

### **Résolution #2018-04-154 : Comptes à payer: Collège Shawinigan**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures du *Collège Shawinigan* au montant total de 5 600\$ représentant l'inscription au programme de qualification des opérateurs municipaux en eaux usées pour Messieurs Gaétan Fortin et Julien Daoust suivant les factures numéro 00090665 et 00090657.

ADOPTÉE

### **2018-04-155** **Comptes à** **payer:** **Pompex inc.**

### **Résolution #2018-04-155 : Comptes à payer: Pompex inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Pompex inc.* au montant de 7 498.67\$ représentant le remplacement des impulseurs pour la réparation d'une pompe 30HP au poste de pompage principal suivant la facture numéro 211152.

ADOPTÉE

### **2018-04-156** **Comptes à** **payer: MRC** **des Jardins-** **de-Napierville**

### **Résolution #2018-04-156 : Comptes à payer: MRC des Jardins-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de la *MRC des Jardins-de-Napierville* au montant de 27 289.93\$ représentant les frais relatifs à la rénovation cadastrale suivant la facture numéro 4497.

ADOPTÉE

### **2018-04-157** **Comptes à** **payer:** **Groupe** **Ultima inc.**

### **Résolution #2018-04-157 : Comptes à payer: Groupe Ultima inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Groupe Ultima inc.* au montant de 81 212\$ pour la police d'assurance de la municipalité pour la période du 1er avril 2018 au 1er avril 2019 suivant la facture numéro MU68030.

ADOPTÉE

### **2018-04-158** **Élus** **municipaux :** **Autorisation** **formation et** **remboursement** **des dépenses**

### **Résolution #2018-04-158 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses**

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux doivent être à l'affût de tout changement et information concernant les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par ceux-ci afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser Mesdames Chantale Pelletier, mairesse, et Marthe Tardif, conseillère au poste numéro 4, à participer à l'Atelier vert 2018 offert par Les Fleurons du Québec le 12 avril prochain au coût de 344.93\$;

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, mairesse, à participer à la grande rencontre organisée par la chambre des commerces du Haut-Richelieu le 27 avril prochain au coût de 57.49\$;

Il est également résolu d'autoriser le remboursement des frais afférents, si applicables, selon les dispositions du règlement numéro 274-4.

ADOPTÉE

**2018-04-159**  
**Promesse**  
**d'échange de**  
**terrains entre**  
**la**  
**Municipalité**  
**de Napierville**  
**et la**  
**Commission**  
**scolaire des**  
**Grandes-**  
**Seigneuries**

**Résolution #2018-04-159 : Promesse d'échange de terrains entre la**  
**Municipalité de Napierville et la Commission scolaire des Grandes-**  
**Seigneuries**

CONSIDÉRANT la Promesse d'échange intervenue entre les Parties ;

CONSIDÉRANT l'article 18.2 de la Promesse d'échange qui prévoit que celle-ci est nulle et non avenue depuis le 15 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que la CSDGS procède actuellement aux démarches requises en vue d'obtenir l'autorisation du MEES afin de procéder à l'échange ;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux Parties de procéder audit échange, aussitôt que la CSDGS aura obtenu l'approbation du MEES, pour ce faire ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de maintenir en vigueur la Promesse d'échange ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une modification à l'article 18.2 pour assurer la validité de la Promesse ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De procéder à la modification de l'article 18.2 de la Promesse, afin de remplacer la date du 15 janvier 2018 par la date du 31 décembre 2018.

Que madame Chantale Pelletier, mairesse, et madame Julie Archambault, directrice générale, soient autorisées à signer tout document en lien avec la modification de la Promesse, conformément à l'article 15.3 de celle-ci.

ADOPTÉE

**Varia**

**Varia**





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**Public:**  
**Période de**  
**questions**

**Public: Période de questions**

Intervention de : Madame Geneviève Lemay et Messieurs Bertrand Fredette, Guy Pomerleau, Serge Couture, Christian Bayeur et Éric Huberdeau.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

**2018-04-160**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

**Résolution #2018-04-160 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 21h34.

ADOPTÉE

---

CHANTALE PELLETIER  
MAIRESSE

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE